# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
**JÉROME BAYON.**

MARDI (MATIN) 8 NOVEMBRE 1831.


## INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 8 novembre.

Hier, en faisant allusion à la victoire remportée par Rozyski sur le général Rudiger, nous avons commis une erreur grave: nous avons dit que les Polonais avaient fait aux Russes 8,500 prisonniers—c'est 4,000, qu'il faut dire.

D'après une lettre de M. Davis, reçue dans cette ville, il a dû partir de New-York pour netre port, avec toute sa troupe, le 1er. novembre, sur le *Mary & Harriet*.

Des passagers arrivés sur l'*Olympia*, nous assurent que l'acteur VARNET, fort connu à la Nouvelle-Orléans, a été réengagé à Paris par l'agent de M. Davis, et qu'il ne tardera pas à arriver dans nos murs.

---

Nous avons reçu hier, par le courrier du nord, les journaux de New-York du 24 octobre, ceux de Philadelphie et de Baltimore du 25, et ceux de Charleston du 22; les feuilles de Baltimore annonceat l'arrivée du *Lady Adams*, venant de Liverpool, dont il a apporté les dates du 13 septembre au soir. Les nouvelles que nous avons par cette voie nous étaient déjà parvenues par l'*Olympia*. En conséquence, nous continuons nos extraits des journaux apportés par ce dernier navire.

Une escadre anglaise est partie pour le Tage: les sujets britanniques ayant reçu de nouvelles insultes de la part du gouvernement portugais, cette escadre va exiger de lui des réparations à ce sujet. C'est là, du moins d'après les feuilles anglaises, la mission dont elle est chargée; mais il serait possible de voir un autre but à cette expédition; on parle toujours en France des projets de don Pédro, et il est possible, qu'à tous hasards, l'Angletetre veuille prendre les devants et s'assurer, par la présence de ses vaisseaux sous les murs de Lisbonne, que ses intérêts et son influence seront respectés dans le cas où une expédition de l'ex-empereur, secondée par la France, obtiendrait un plein succès. Ce n'est qu'une supposition que nous faisons mais qui ne paraîtra pas dénuée de fondement à ceux qui ont lu avec attention les débats du parlement anglais sur la question portugaise.

—Nous revenons ici sur le renvoi supposé de M. de Mortemart, ambassadeur français à St. Pétersbourg. De ce que, par le *Lady Adams*, on a des dates de St. Pétersbourg du 24 août, un journal en infère que la nouvelle reçue par la voie de Cronstadt est sans fondement. Il y a lieu de croire tout au plus que cette nouvelle était prématurée; nous persistons dans cette opinion, même après avoir trouvé dans nos liasses des dates de St. Pétersbourg du 27 août, qui ne font aucune mention de ce fait. Nous en donnerons nos raisons: nous avons dit hier que le *Galignani's Messenger* de Paris, du 13 au soir, annonçait l'arrivée de M. de Mortemart à Lubeck: voici les propres mots de cette feuille dont la véracité n'est révoquée en doute par personne:

"Le duc de Mortemart, son fils, et ses secrétaires, sont arrivés dans le port de Lubeck, le 4 du courant, par le Nicolas Ier., venant de Russie."

Le même journal ajoute:

"Le baron Galz de Malvirade, consul général en Russie, est arrivé à Paris, venant de St. Pétersbourg. La place qu'il remplissait a été supprimée par des motifs d'économie; les négociants français qui sont en Russie s'adresseront désormais à l'ambassadeur pour toutes les affaires relatives au commerce dans ce pays."

En rapprochant ces deux paragraphes, il n'est pas difficile d'en conclure que quelque cause extraordinaire a dû motiver l'éloignement de l'ambassadeur français de la capitale de la Russie; car si désormais le soin des intérets du commerce français est confié à lui seul, à qui s'adresseront les négociants de sa nation, qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent manquer d'avoir besoin de protection et d'une haute protection? Il est impossible de supposer que l'ambassadeur ait pu abandonner au bon plaisir du czar, des intérêts auxquels le gouvernement français affecte d'accorder toute sa sollicitude, sans que des événemens d'une nature grave l'aient forcé de prendre cette détermination. Et notez qu'il a quitté St. Pétersbourg *avec son fils, ses secrétaires*; il ne laisse donc personne après lui pour le représenter. Pourquoi l'*Olympia* n'est-il pas parti deux ou trois jours plus tard! nous saurions peut-être à cette heure, si l'Europe doit être de nouveau plongée dans une guerre générale.

## EXTÉRIEUR.

### FRANCE.

PARIS, 13 septembre.

L'Angleterre possède aujourd'hui en Europe, outre les îles qui forment le siége de son empire:

Le royaume de Hanovre, dont la population est de 1,500,000 habitans, qui entretient une armée régulière de 12,000 hommes, dispose d'une landwher de 18,000 et d'un revenu de 12 millions de florins. Le Hanovre exploite la navigation du Weser, de l'Ems, de l'Elbe. C'est la place d'armes de l'Angleterre sur le continent; Napoléon l'en dépouilla en 1806, pour la punir d'avoir violé la paix d'Amiens; elle l'a repris et agrandi en 1813 au temps de nos malheurs.

Les îles de Jersey et Guernesey, formant ensemble une population d'environ 100,000 habitans. Ces îles, situées à quelques lieues de nos côtes, ont été le point d'appui constant des expéditions de l'Angleterre, pour fomenter dans nos départemens de l'ouest la guerre civile.

Gilbraltar, le chef de la Méditerranée, le produit net des guerres de la succession d'Espagne pour l'Angleterre, usurpation déjà vieille, mais que le temps pour cela n'a pas consacrée.

Helgoland, autre Gibraltar du côté de la Baltique, simple rocher, qui n'a pas plus de 4 à 5 mille habitans, mais dont l'importance est immense dans une guerre avec le continent.

Les Iles de Malte, Gozzo et Comino, dans la Méditerrannée, formant ensemble une population de près de 100,000 âmes. Les traités de 1815 n'ont pas restitué à l'Europe catholique cette possession antique d'un célèbre ordre religieux. Nous avions révolutionné et conquis Malte en nous rendant en Egypte; l'Angleterre a hérité de cette révolution.

Les îles Ioniennes, autres dépouilles de la France impériale, qui livrent à l'Angleterre le commerce de l'Archipel et de la mer Adriatique et complètent, avec Malte et Gibraltar, le système de ses positions militaires dans la plus riche mer du globe.

En Asie, le vaste empire de l'Indoustan, les royaumes tributaires des Indous et l'île de Ceylan mettent sous les lois de l'Angleterre 125 millions d'hommes. On n'ose calculer ce que l'Angleterre tira de cette immense étendue de pays, par les brigandages, les extorsions, les assassinats impunis de ses boutiquiers prétoriens.

En Afrique, l'Angleterre compte 150,000 sujets dans ses établissemens de la Sierra-Léone, de la Côte-d'Or, du cap de Bonne-Espérance; elle nous a enlevé, par les traités de 1815, l'Ile-de-France et ses 90,000 habitans, les îles Séchelles, avec une population de 7[illegible] âmes, un excellent port et leur vieux nom de Mahé, le nom de notre célèbre marin Labourdonnaye; elle s'est établie, il a peu de temps, dans l'île de l'Ascension, et l'on sait trop que c'est elle qui possède Sainte-Hélène, le cachot et la sépulture de Napoléon.

En Amérique, l'Angleterre, malgré ses pertes, est encore la nation européenne qui a conservé les plus vastes possessions coloniales. Outre le Canada, dont les guerres antérieures à la révolution nous ont dépouillés, elle a près de 700,000 sujets dans son archipel de la Nouvelle-Bretagne: elle a la Jamaïque, les Bermudes, les Lucayes, Antigoa, Barbade, Saint-Vincent, Tabago, la Trinité, etc.; et, par cette chaîne de possessions, elle pèse sur le commerce du Nouveau-Monde et menace militairement les Etats-Unis, comme ses îles, ses rochers, ses établissemens, çà et là semés dans les mers de l'ancien hémisphère, tendent à lui en conserver le sceptre, objet de son ambition de tous les temps.

En résumé, l'Angleterre compte 127 millions de sujets en dehors des îles britanniques, dont la population ne dépasse pas 20 millions; et c'est cette nation qui ose parler de modération, qui nous accuse de rapacité, d'ambition, parce que nous ne nous laissons pas insulter par le tyranneau de Lisbonne et que nous ne permettons pas que le roi de Hollande nous envahisse. C'est cette nation qui n'a jamais voulu nous reconnaître le droit de nous étendre jusqu'au Rhin, notre limite naturelle, et qui parle de soulever l'Europe contre nous, quand après avoir maintenu sur son trône un roi de sang anglais qu'elle a imposé à la Belgique, pour ne l'avoir plus à sa charge comme pensionnaire, nous ne nous retirons pas à la première injonction, comme des mercenaires qu'on appelle, qu'on paie et renvoie. Ces insolentes exigences de l'Angleterre, après tout, ne nous étonnent pas: elles sont dans la nature des choses: entre nation, comme entre hommes, on use de sa fortune, on abuse de la faiblesse de ses adversaires. Mais la postérité ne voudra pas croire que, le lendemain d'une révolution qui a révélé dans la nation française une énergie indomptable, il se soit trouvé un gouvernement qui, après avoir juré de faire respecter l'honneur français, ait eu la lâcheté de céder aux cris de l'Angleterre, et de renoncer à tout droit de présence dans un pays que les armes françaises ont sauvé de l'invasion. C'est pourtant ce que nous voyons. (*National*)

PARIS, 11 septembre.

—La frégate la *Bellone*, commandée par M. Mathieu, capitaine de frégate, est arrivée à Toulon d'Alger, et en dernier lieu de Marseille, après avoir déposé au lazaret de cette ville environ 150 malades.

Au moment de son départ d'Alger, la frégate a laissé la colonie parfaitement tranquille: les Kabailes s'étaient retirés de nouveau dans leurs montagnes, et n'avaient pas reparu depuis plusieurs jours, de sorte que les colons avaient repris leurs travaux de la compagne sans avoir été inquiétés d'aucune manière. Il faut dire aussi que les avant-postes de l'armée française avaient été doublés et renforcés; des pièces de canon étaient placées de distance en distance, et de manière à détruire tout espoir de réussite pour les tentatives qui seraient faites de nouveau. De fortes patrouilles courent les champs nuit et jour, et il serait bien difficile aux barbares de surprendre nos braves. Cependant, à travers toutes ces précautions, on a à regretter la perte de quelques individus isolés qui avaient eu l'imprudence de s'éloigner des avant-postes, et qui ont été massacrés impitoyablement. Ces actes de barbarie, assez souvent repétés, devraient bien servir d'exemple aux Européens, et les engager à ne pas s'aventurer dans l'intérieur des terres, et surtout dans l'épaisseur des bois, sans avoir pris au préalable toutes les précautions nécessaires, soit en allant par bandes et armés, soit en suivant les colonnes mobiles qui battent la campagne.

PARIS, 7 septembre.

La commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif à la pairie, s'assemble tous les jours. Son travail ne pourra être présenté avant le commencement de la semaine prochaine, par l'honorable M. Bérenger.

(*Mess. des Chambres.*)

—Le numéro de la *Tribune* d'hier a été saisi dans les bureaux et à la poste. L'article incriminé était relatif à la pairie. Il était permis de croire cependant que le ministère renoncerait enfin à faire à la presse de continuels procès, qui viennent échouer devant la sagesse du jury: nos hommes d'etat actuels sont à ce qu'on voit incorrigibles.

—L'empereur et l'ex-impératrice du Brésil, et l'ex-dey d'Alger étaient ce soir à l'Opéra. Les deux ex-souverains se sont salués en entrant dans leurs loges, et le public a beaucoup applaudi à cette prétendue politesse.

PARIS, 25 août.

Le *Messager de Marseille* du 17 ajoute quelques nouveaux faits à ceux que nous avons publiés hier sur les fâcheux événemens de Marseille. Il attribue principalement cette occasion le désordre à l'obstination de l'évêque qui savait si bien ce qui devait arriver, qu'il en avait informé l'autorité locale:

"Les carlistes, dit cette feuille, désespérant de pouvoir se servir de la populace au nom d'une opinion totalement décréditée, appellent aujourd'hui le fanatisme religieux à leur secours. L'attaque faite dimanche contre la procession leur a servi de point de départ; d'accord avec quelques mauvais prêtres, ils ont répandu le bruit que les croix de mission seraient renversées dans la nuit. Le peuple ignorant est toujours facile à séduire; aussi a-t-il obéi à la voix qui l'appelait à défendre le signe de la rédemption, et hier à dix heures du soir, il s'est réuni à la place du Palais et à celle du Mont-de-Piété; parmi ces lieux, il s'est livré à des actes de violence, et sans la prompte réunion de la garde nationale, qui sait les malheurs qui seraient arrivés!

"Nous avons recueilli les détails suivans sur les accidens déplorables qui ont été le résultat de ces rixes: Le nommé Pissabon, marin, ayant tiré un coup de pistolet à un soldat de la ligne, a reçu de celui-ci un coup de bayonnette. Conduit à l'hospice, sa blessure a été déclarée non mortelle. Un individu arrêté par une patrouille, a voulu s'enfuir. Un coup de fusil lâché sur lui l'a atteint à la cuisse. La plupart des individus qui parcouraient la vieille ville en vociférant les cris de vive la foi! vive la croix! étaient munis de vieux sabres, de bâtons armés de crochets, de couteaux et de pieux de fer. Le sieur Gazelle fils, arrêté par une foule de furieux est sommé de crier *vive la foi! vive la croix!* Il refuse et se sent, au même instant, atteint de plusieurs coups de couteau et de stylet. Un des assassins a été arrêté. Une femme du peuple, du quartier Saint-Jean, connue par la férocité de son caractère, provoquait les hommes au meurtre au nom de la foi et de la croix.

"On a entendu dans un magasin des marins avouer qu'un prêtre, chargé de bâtons, leur en avait distribué, en les invitant de s'en servir pour la défense de la foi. Un jeune homme a été assailli à la rue des Fabres par deux individus; l'un d'eux lui a tiré presqu'à bout portant un coup de pistolet, qui fort heureusement ne l'a point atteint. Ce matin, ayant reconnu son assassin dans un lieu public, il l'a saisi et conduit au corps-de-garde. On a entendu des hommes qui tiennent à une industrie que le commerce vivifie, dire hardiment qu'on organiserait ici la même guerre civile qui désole Nîmes et ses environs. Un prêtre furieux a abordé MM. B. et E. sur la place de Lenche, et les a forcés de crier *vive la foi! vive la croix!* Tandis que le peuple, fanatisé par les prêtres, vociférait sur la place du Palais, les voisins, du haut de leurs croisées, l'encourageaient par des applaudissemens. Aucune femme n'a été arrêtée: ce n'est pas qu'il n'y en ait eu plus d'une de coupable; mais on méprise ces mégères en jupon qui poussent à la révolte, surtout au quartier St.-Jean. M. [illegible], voltigeur de la garde nationale, entouré et pressé par les factieux, a été frappé d'apoplexie foudroyante et est mort sur l'heure.

"Voici les noms des personnes arrêtées à la suite de tous les événemens: Grippart (Antoine), marin; Lieutaud (Hypolite), marin; Deregis (Jean), verrier; Audibert (Vincent), peintre; Declose, (Joseph-Pierre-Jean), ébéniste; Reynaud de Tretz, propriétaire; Pelleran (Jean Baptiste), marin; Repetto (Jérôme), marin; Jourdan (Pierre), marin, inculpés d'attroupement et d'avoir, pendant la nuit, troublé la tranquillité publique.—Blanc (François), marin; Gondran (Laurent), emballeur; Estrisan (Dominique-Alexandre), cordonnier; Lordola (Joseph-Dominique), pêcheur; Cabasse (Adrien), cordonnier; Beaumont, maçon, arrêtés en flagrant délit dans le mouvement séditieux et accusés de rébellion contre le gouvernement et les lois."

—Voici la version du *Sémaphore* de Marseille:

"Sortie de la Major, la procession de la Vierge a parcouru la moitié du trajet qu'elle devait faire dans le plus grand ordre. Elle est paisiblement arrivée à la rue du Grand-Puits et à celle de la Pierre-qui-Rage. Là un des porteurs des fanaux de confrérie s'est laissé choir et a brisé son fanal, accident qui, répété avec des commentaires, a causé quelque rumeur dans la double ligne processionnelle.

"A la Place-Neuve quelques jeunes gens ont poussé le cri de, vive la liberté! auquel on a répondu par les cris de, vive la croix! vive la religion! Une chaise lancée on ne sait d'où, et tombée près d'un prêtre, a excité une assez forte rumeur et fait refouler la procession; mais bientôt remise en ordre, elle est parvenue à la Poissonnerie-Vieille où les dames de la Halle étaient rangées en très grand nombre sur des bancs et des chaises; là ont commencé les cris sans cesse répétés de vive la croix! vive la religion! vivent les carlistes! à bas les libéraux!

"Il y a eu tumulte; la procession s'est divisée; on courait de tous côtés. Quelques croix et quelques bannières ont disparu; plusieurs ont quitté les rangs de la procession, ont brisé les chaises pour se procurer des bâtons en proférant les cris menaçans de *Vive la croix, mort aux libéraux*; des prêtres, et notamment les jeunes, brandissant leurs bonnets carrés, criaient: *A nous carlistes, armez-vous, défendez la croix, voilà le moment.*

"Un officier de la garde nationale ayant un ruban tricolore au cordon de sa montre, a été apostrophé par deux jeunes prêtres qui ont ameuté les pénitens contre lui en disant: *Voilà un de ces brigands.* Il n'a dû son salut qu'au secours d'un gendarme. D'autres scènes ont encore eu lieu dans ce quartier. On a vu des prêtres démonter une bannière, couper le bâton en deux, et, ainsi armés, frapper plusieurs personnes.

"A la rue Bonneterie, le tumulte allait croissant par l'influence du monde qui, des rues voisines, arrivait avec des bâtons, des cierges et aux cris continuels de *Vive la croix*, etc. Les prêtres montaient sur les bancs et vociféraient: "A nous, carlistes, armez-vous, nous sommes les plus forts." Un de ces prêtres, revêtu d'un camail, taille moyenne mais forte, favoris et barbe noirs, âgé de 36 à 35 ans, marchant en tête d'une confrérie de demoiselles, criait à la fin de chaque verset: "Vivent les carlistes, vive la religion, à nous carlistes, vive la légitimité."

"Au Calvaire, un jeune homme portant une croix, a été assailli par un autre jeune homme qui voulait la lui enlever. Un prêtre s'est mis de la partie. On se poussait, on se heurtait, on se disputait: la garde est venue, a saisi les deux jeunes gens les plus turbulens qui ont été reconnus appartenir au parti carliste.

"Cette scène n'était que la préparation d'une scène plus sérieuse.

"Le prêtre qui s'était emparé de la croix est entré dans l'enceinte du calvaire. Il a posé la croix à terre et s'est couché dessus. Trois à quatre cents personnes se sont prosternées comme lui, et peu après ont relevé le prêtre qui s'est jeté comme un furieux sur sa proie, l'a emporté dans le caveau pratiqué sous le rocher et s'y est enfermé. Alors les cris de vive la croix! la croix est sauvée! vivent les carlistes qui ont le dessus! ont redoublé; des mouchoirs blancs ont été agités aux cris de vive *Charles X! vive Henry V!*

"Les mêmes cris ont continué du Calvaire à la Major. A l'apparition de la vierge, les cris ont redoublé et les mouchoirs blancs flottaient en l'air.

"A peine la procession était entrée dans l'église, qu'un prêtre est monté en chaire pour proclamer la victoire que l'église, disait-il, venait de remporter, et faire jurer aux assistans, à la vie et à la mort, de défendre la croix, la religion et les prêtres. C'était une véritable représentation d'une scène de ligueurs.

"Nous passons sous silence une foule de faits particuliers qui allongeraient trop notre récit; nous nous bornerons au suivant: Un prêtre, ayant entendu un individu crier *vive Henri V!* s'est approché, et lui a dit: Pas encore, mon ami, mais bientôt.

"Voilà ce qui s'est passé le 15.

"Le 16, sous prétexte qu'on voulait enlever les croix, les carlistes ont rassemblé leurs partisans en assez grand nombre dans les quartiers. Les croix étaient gardées; mais des réunions étaient formées en divers endroits, attendant les assaillans.

"Quelques jeunes gens qui revenaient de la promenade ont été assaillis par les carlistes dans la Grande-Rue, et frappés de coups de poignard, de couteau et de bâton. L'un d'eux est en danger. Un coup de pistolet a été tiré dans la rue des Pucelles sur trois personnes qui se retraient paisiblement chez elles. A la première nouvelle de ces assassinats, les tambours de la garde nationale ont battu le rappel. Un de ces tambours a été assommé à coups de bâton dans la Grande-Rue.

"Un garde national, en bourgeois, a reçu trois coups de poignard; un soldat de la ligne, manqué d'un coup de pistolet tiré à bout portant, a plongé sa bayonnette dans la cuisse de son assassin. Plusieurs autres personnes ont été blessées et beaucoup de gardes nationaux se rendant isolément à leurs places d'armes, n'ont échappé aux mauvais traitemens qu'en criant: *Vive la croix.*

"Des arrestations ont été faites. La plus marquante est celle de M. Reynaud de Trets, ancien directeur des postes.

"On poursuit ces deux affaires avec activité.

"Tel est le récit franc et un de ce qui s'est passé pendant ces deux journées. La cause de ces affreux désordres est bien connue, il y aurait peut-être imprudence à la dire aujourd'hui; mais dès à présent nous devons dire que l'autorité municipale a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les prévenir et les empêcher."

Une lettre datée du jeudi 18, annonce que la garnison et la garde nationale ont été sous les armes pendant la nuit entière, mais que le matin du 18 la ville était parfaitement tranquille.

---

### AUTRICHE.

VIENNE, 26 août.

L'*Observateur-Autrichien*, dans un article de Constantinople du 25 juillet, confirme la nouvelle de l'avantage obtenu par le grand-visir sur le pacha de Scutari, qui est maintenant enfermé dans la forteresse. Le pacha de Silistrie, auquel le grand-visir avait confié la tâche de prendre la forteresse de Lesch Alessio, a réussi à surmonter tous les obstacles par lesquels les Albanais ont voulu entraver cette entreprise, et il s'est emparé de la forteresse sans tirer un coup de fusil.

La flotte turque est partie le 18, sous le commandement du capitan-pacha, Halil; on ne connaît pas sa destination, mais on dit qu'elle se rend à Alexandrie. (*Jour. des Débats.*)

### ITALIE.

ROME, 23 août.

Le calme sombre qui pèse sur Rome depuis si long-temps contidue de régner. La crise a été évitée jusqu'à ce jour, mais le danger n'est pas passé. Il serait difficile de montrer dans l'histoire une situation qui réponde à celle des légations: d'un côté, une véritable anarchie se cache sous un ordre et une légalité apparens; de l'autre, on juge parfaitement cet état, et prudemment on fait semblant de ne rien apercevoir. Ces relations singulières se développeront de plus en plus, tant que les grandes puissances se contenteront de regarder. Les deux partis cherchent à se cacher réciproquement leur jeu et se préparent l'un contre l'autre. Les légations ont besoin d'armes; que fait-on? Un certain Pizzarri, homme qui a ici des liaisons importantes, est envoyé à Rome; on assure qu'on l'a jeté de force dans une voiture en le conjurant, au nom de sa famille retenue en ôtage, de revenir au jour fixé. Il avait pour mission de demander l'autorisation d'introduire des armes, vu que des bandes de brigands errent dans la Romagne et qu'il faut des armes pour se défendre contre eux. La cour pontificale fit semblant de croire à cette nécessité, et accorda l'autorisation sollicitée.

Le saint père a fondé un nouvel ordre, l'ordre de Saint-Grégoire; la bulle n'en a pas encore paru; néanmoins le colonel Zamboni a été dépêché à Milan pour porter au général Frimont la croix de commandeur. Faut-il s'étonner si à Rome l'on soupçonna qu'il s'agissait de demander une seconde visite des Autrichiens, ou, en cas de refus, de se rendre en Suisse pour en faire venir, comme pélerins, des hommes qu'on transformerait en soldats.

Quoiqu'il en soit, il est certain que 5,000 fusils ont poussé arrivés de Naples. Le roi Murat avait fait enlever des canons de Rome. Le gouvernement pontifical a fait à ce sujet de fréquentes, mais inutiles réclamations. Enfin le roi de Naples a envoyé 4,000 fusils en paiement de la dette et 2,000 en cadeau. Un gouvernement qui a des fusils est bien aise d'avoir aussi des bras qui s'en servent: on désire donc une armée. Comment va cette conscription? C'est, comme tout le reste, un mystère; mais, cette fois, le secret est naturel: car, de ces nouveaux soldats, il en déserte autant qu'on en recrute. Comment donc l'armée pourrait-elle se monter? En attendant, on forme ce qu'on peut, et Zamboni est en voyage. Il n'y a pas d'état où l'on fasse plus de mystères qu'à Rome et où l'on soit plus indiscret. Rien n'est plus simple que de vouloir faire un secret du projet que l'on a d'agir contre les légations; néanmoins tous les oisifs de la ville savent que tel est le dessein du cabinet. Tout cela se termine par la question qui s'est tout de fois présentée: les Autrichiens reviendront-ils?

(*Gazette universelle d'Augsbourg.*)

---

Décédé hier à cinq heures de l'après-midi, **IRMA D'AQUIN** âgée de 13 mois, fille de Mr. François D'Aquin. Les amis et connaissances de son père, et ceux de sa famille, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures. Son corps est exposé chez Mr. J. Bayon, rue Dumaine, entre Dauphine et Bourbon.

---

AVIS.—Il a été trouvé vis-à-vis l'habitation de Mme. Livaudais, la semaine dernière, un **PORTEFEUILLE**, contenant quelques billets de banque. La personne à qui appartient ce portefeuille, est invitée à se présenter à Mr. J. A. Livaudais, sur les lieux, prouver sa propriété en payant les frais du présent avis, et donner une recompense raisonnable à la femme qui a trouvé ce portefeuille. 8 nov.—3

---

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu *P. A. Marchand*, d'avoir à faire connaître sous 10 jours, au greffe de la Cour des Preuves, leurs reclamations contre la dite succession.—Par ordre de la cour,

8 nov. MARTIN BLACHE, Régister.

---

*J. Brown* contre *G. Morrission, M. S. Mackers* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 18 novembre, à 4 heures de l'après-midi, rue Cirod, entre les rues Magasins et Camp, une quantité de foin, saisie dans l'affaire ci-dessus.

8 nov. L. DAUNOY, marshal.

---

*Elizabeth Sauthworth* contre *John Francis, h. de c. t.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Bernudez, juge conseiller de la cour de cite, j'exposerai en vente jeudi, 17 novembre, au Principal, à 4 heures de l'après midi, deux sacs café, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
8 nov marshal.

---

*Jn. Charles Hebert* vs. *Michel Bonaventure.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente, mercredi 16 novembre, au coin des rues Chartres et St. Louis, une Charrette et un Drai, saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 nov L. DAUNOY, marshal.

---

*James H. Tunisson* vs. *James Welsh.*

IL sera vendu à l'encan de Gation & Co. rue de Chartres, mardi, 8 novembre, à midi, les articles suivants, qui sont maintenant sous un *writ* de saisie provisoire, lancé par l'hon. J. Bernudez, juge conseiller de la cour de cite, savoir: des etagères propres à un magasin de linge ou de souliers, 20 baponières, tiroirs &c.

7 nov L. DAUNOY, marshal.

---

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers, légataires, héritiers ainsi qu'à toutes les personnes intéressées dans la succession de feu Valentin Daublin, d'avoir à détruire dans le delai de dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par James P. Freret, exécuteur testamentaire, et déposé en mon office, à la paroisse St.-Charles, ne serait pas homologué conformément à la loi, et l'exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.

*Paroisse St.-Charles, le 25 oct. 1831.*

J. L. LABRANCHE,
27 oct.—3,2ps Juge des Preuves.

---

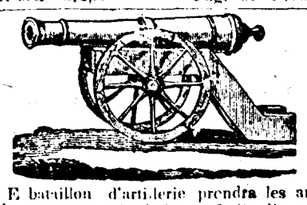

LE bataillon d'artillerie prendra les armes pour un exercice à feu au fusil, dimanche, 13 du courant, à 6 heures et demie du matin, pantalons bleus, sac sur le dos.

Par ordre, U. DUREL,
7 nov Adjt.-Major.

---

BOIS DE TEINTURE—35 à 40 tonneaux en débarquement en face de la rue Bienville, à vendre par

VICTOR DE LA COVA,
4 nov rue St. Louis, No. 45.

---

AVIS.—Charles De Blanc, ci-devant de la maison de De Blanc & Lavillebœuvre, de cette ville, ayant pris un intérêt dans la maison de Gray & Durrive, les affaires seront conduites sous la raison de Gray, Durrive & Co.

A. P. GRAY,
EDMOND DURRIVE,
1 nov.—3 CHARLES DE BLANC,

---

A vendre par les soussignes, 200 barils whiskey, 87 do prime porc, 17 do bœuf, 30 do huile de castor, 25 roulx. fil d'emballage.

GRAY, DURIVE & CO,
1 nov. No. 38 rue de la Nlle.-Levée.

---

EN débarquement des navires Cincinnati et Tuscarosa de Philadelphie et N. York,

5 barils sel Epsom; 5 do. Perlash; 10 caisses quinquina; 5 do. crême tartre; 2 do. manne; 1 do. réglisse; 100 liv. baume capahu; 300 do. orge perlé, poudres de Seidtitz, de soda et Saratoga; pilules de Lee; pains et cire à cacheter; médicamens patentés; eau de floride.

F. P. DUCONGE.
3 nov au coin des rues Chartres & Conti.

---

POUR ST. YAGO DE CUBE.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **KANHAWA**, capt. H. W. Ramsdell, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret où pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à

8 nov J. W. ZACHARIE & CO.

---

*POUR NEW-YORK et PHILADEPHIE*

Le brick **HOWARD**, capitaine John Brooks, ayant une partie de son chargement engagée pour ou l'un ou l'autre des ports ci-dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à 100 bts. de sucre, si l'on s'adressait immédiatement à bord, ou à

5 nov H. PERRET & CHARBONNET.

---

POUR BORDEAUX—Le beau brick français, A, 1, l'**AIMABLE MARIE**, fin voilier, capt. Fabre, sera prêt sous peu de jours à recevoir son chargement, et partira le 15 novembre *fixe*. s'adresser au Capitaine à bord ou à

4 nov P. E. SORBE, rue Royale No. 118.

---

TIRAGE DE LA LOTERIE
*DES NATCHITOCHES*, 19ème. *classe*,

**12, 17, 22, 27.**

7 nov J. B. FAGET, *Directeur.*

---

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
**NATCHITOCHES.**

20ème. CLASSE DE 1831.

*Le tirage aura lieu le Samedi 19 Novembre.*

GROS LOT
**10,000 Piastres!!!!**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | LOT | DE | $ 3.000 | $ 3,000 |
| 1 | " | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | " | 1,000 | 1,000 |
| 1 | | " | 800 | 800 |
| 1 | " | " | 623 | 623 |
| 6 | " | " | 500 | 3.000 |
| 6 | " | " | 300 | 1,800 |
| 6 | " | " | 200 | 1.200 |
| 156 | " | " | 50 | 7,800 |
| 156 | " | " | 20 | 3.180 |
| 624 | " | " | 8 | 4.992 |
| 7800 | " | " | 4 | 31,200 |

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

7 nov. *Directeur*

---

DEMANDE.—Un jeune-homme desirerait trouver de l'emploi comme jardinier, s'entendant bien à semer. Il exhibera des recommandations sur sa sobriété, sa moralité et son exactitude dans ses travaux. S'adresser au bureau de cette feuille. 7 nov.

---

LETTRES DE CHANGE sur Boston, de 5 à 60 jours de vue, à vendre par

7 nov. STETSON & AVERY.

---

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,

5 nov Maire.

---

AYANT appris que des bruits infâmes circulaient contre la probité de Mr. *Ls. Donnet*, j'emploie la voie des journaux pour dementir ces atroces calomnies. Il m'est agreable d'ajouter que dans les rapports que j'ai eus avec Mr. Donnet, je n'ai eu qu'à me louer de son intégrité.

5 nov—3 M. DURALDE.

---

On désire trouver à louer, pour une famille, une maison de 4 appartemens, avec cuisine et chambres à domestique, située dans les limites des rues Royale et Remparts, de la rue Conti à celle de St.-Philippe. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille ou au café de M. Davis. 5 nov.—6

---

*VIN ROUGE DE BORDEAUX &c.*

REÇU de Bordeaux par le soussigné, par le *Felix Léopold* et l'*Aimable-Marie*, et ayant droit au draw-back:—

150 barq. bon vin rouge de table, de Bordeaux
30 do. do. de Médoc.
50 do. do. Pauillac et St. Julien.
15 do. Vieux Château Margaux et Medoc.
500 Caisses Médoc, St. Julien, Pauillac, &a.
300 Paniers Anisette.
25 Paniers Champagne mousseux blanc.
25 Douzaines de bouteilles vin de Bourgogne
50 Caisses fruits à l'eau-de-vie.
1000 Damejeannes vides.
50000 Bouchons assortis, en sacs de 500.
15 Caisses cire blanche.
50 Douzaines demi-bas de soie blancs, à côtes

P. E. SORBE.
4 nov. Rue Royale, No. 118.

---

AVIS.—On demande cinq ou six bons CARRIERS, auxquels de bons gages seront donnés. S'adresser à Messrs. Sarpy & Lanauze, rue Condé, entre Dumaine et Ste.-Anne. 4 novembre—3

---

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter de lundi 7 du court., on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod: *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au lait, bavaroise au chocolat, bichop, &c. &c.*, le tout servi à l'instar des meilleurs maisons de Paris.

4 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

---

COLS.—William C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir un assortiment de cols de qualité supérieure de la fabrique de FERANT. 4 nov

---

HABILLEMENS A LA MODE.

WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres, No. 38, appellent respectueusement l'attention du public sur le vaste assortiment d'habillemens faits qu'ils reçoivent en ce moment par le Missouri, l'Edward Bonnaffé et le Tuscarora. 2 nov.

---

AVIS.—Les personnes qui doivent des taxes d'Etat, dans la paroisse d'Orléans, pour l'année 1830, sont prévenues d'avoir à payer au bureau du Trésorier, d'ici au 1er. décembre prochain, et qu'à défaut de paiement les comptes seront remis au shérif, conformément à la loi.

F. GARDERE,
3 nov—6 Trésorier de l'Etat.

---

$10 DE RECOMPENSE.

Est parti marron de chez le soussigné, le nègre **ISAAC**, âgé d'environ 26 à 27 ans, ayant le petit doigt de la main droite coupé à la première phalange. Les capitaines de bateau à vapeur et autres sont prévenus de ne pas donner asile au dit nègre, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. Une récompense de dix piastres, sera donné à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat.

Paroisse Jefferson, ce 1er. novembre 1831.

3 nov—5 P. B. VILLARS.

---

CORNICHONS, MOUTARDE, CRANBERRIES, &c.—18 caisses Cornichons en jarres d'un gallon et demi-gallon; 10 do. Moutarde supérieure en flacon de ½ livre; [illegible] do. Ketchup de Noix, pintes et demi-pinte; 50 barils Cranberries; 100 do. Patates, en débarquement du brick Tuskaw, à vendre par

1 nov. STETSON & AVERY.

---

FROMAGE—60 caisses Fromage de [illegible] supérieure, en débarquement de l'[illegible] Essex, et à vendre par

1 nov STETSON & AVERY.

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 8 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, 1 balle coton croisé bleu, 3 balles do. écru, 5 balles cotonnades, 3 caisses Deries, 5 balles coton écru, &c. &c. On annoncera les conditions. 8 nov.

---

PAR ISAAC L. M'COY.